

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 30 septembre 2014

SÉANCE SPÉCIALE

Séance spéciale du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 30 septembre 2014 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 18h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Solange Masson	Présente
District 02	Nicole Couture	Présente
District 03	Karl Tremblay	Présent
District 04	François Rodrigue	Présent
District 05	René Jubinville	Absent à l'ouverture
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence : 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENTICE DU MAIRE

Le directeur général, Jacques Leblond, agit comme secrétaire.

-
1. Ouverture de la séance
 2. Dépôt du certificat d'avis de convocation du directeur général
 3. Pavillon au Récré-O-Parc
 4. Cabanon au Récré-O-Parc
 5. Mandat pour la préparation du programme particulier d'urbanisme (PPU)
 6. Résolution autorisant la signature du contrat de vente du camion International 7400 de l'année 2004
 7. Résolution autorisant la signature de la convention AccèsD Affaires - Desjardins
 8. PÉRIODE DE QUESTIONS
 9. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse, préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte

2. Dépôt du certificat d'avis de convocation du directeur général

Le directeur général dépose le certificat de l'avis de convocation des membres du conseil pour la tenue de la présente séance.

Monsieur le conseiller René Jubinville se joint à la table des délibérations.

3. Pavillon au Récré-O-Parc

238-2014-09-30

Considérant que dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités - sous-volet 2.5 (MADA), l'un des éléments du projet est de construire un pavillon au Récré-O-Parc;

Considérant qu'un appel de propositions sur invitation a été lancé le 8 septembre 2014;



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 30 septembre 2014

Considérant qu'un comité d'analyse a été formé et s'est réuni pour établir un pointage selon la grille d'évaluation décrite au devis, des deux soumissions reçues;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat d'achat et l'installation d'un pavillon d'une dimension de 26' x 34' à Atmosphere pour un total de 73 642.96\$ plus les taxes applicables;
- b. que la dépense soit imputée au service « *Immobilisations* » et que les deniers requis, après réception de la subvention PIQM/MADA, soient puisés via une appropriation au fonds de roulement et remboursable sur 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

cc : Atmosphere
Trésorerie
Dossier

4. Cabanon au Récré-O-Parc

239-2014-09-30

Considérant que dans le programme triennal d'immobilisations, il avait été prévu d'installer un cabanon près de la patinoire dans le but d'être en mesure de ranger les accessoires nécessaires à l'entretien de la patinoire ainsi que d'utiliser l'eau à proximité;

Considérant qu'une demande de soumissions auprès de 2 fournisseurs, une demande de prix de matériaux et une soumission auprès de 2 ouvriers à l'heure, le tout afin d'obtenir le meilleur coût possible;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Jubinville

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un cabanon 8' x 12' excluant le plancher, chez Remises Concept P.A.L. pour un montant de 4 965\$ plus les taxes applicables;
- b. que la dépense soit imputée au service « *Immobilisations* » et que les deniers requis soient puisés via une appropriation au fonds de roulement et remboursable sur 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

cc : Remises Concept P.A.L.
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

5. Mandat pour la préparation du programme particulier d'urbanisme (PPU)

240-2014-09-30

Considérant que le promoteur a déposé un projet de PPU dans le cadre du projet de développement du secteur du King's Hall;

Considérant que la Municipalité doit se faire conseiller dans l'élaboration et la conformité du PPU et des modifications règlementaires qui en découleront;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 30 septembre 2014

Considérant que la municipalité a demandé une offre de service professionnelle;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

- a. de mandater la division Aménagement, urbanisme et développement durable de la firme EXP. selon leur offre de service datée du 29 septembre 2014 le tout pour un montant d'honoraires maximum de 11 500\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2014 du service « *Aménagement, urbanisme, zonage* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Exp.
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

6. Résolution autorisant la signature du contrat de vente du camion International 7400 de l'année 2004

241-2014-09-30

Considérant que des appels d'offres pour la vente du camion à ordures ont été lancés en mars et en juillet 2014, lesquels se sont avérés non concluants;

Considérant que par la suite, une offre d'achat du camion International 7400 de l'année 2004 a été reçue de 9166-2452 Québec inc. représentée par M. Marc Vallée;

Considérant que celui-ci pour des motifs de financement a transféré son offre à Tardif Diésel inc.

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accepter l'offre d'achat du camion et de ses équipements pour un montant de 24 000\$;
- b. d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires au transfert de propriété du véhicule à Tardif diésel inc. .

Adoptée à l'unanimité

cc : 9166-2452 Québec inc.
Tardif Diesel inc.
Trésorerie
Travaux publics
Dossier

7. Résolution autorisant la signature de la convention AccèsD Affaires - Desjardins

242-2014-09-30

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'une convention AccèsD Affaires pour l'utilisation de ce service par voie électronique;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

- a. que la municipalité de Compton adhère au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux sous-services définis au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise » offerts par la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie;
- b. que, sous réserve de l'application de l'option Attribution des droits de signature si l'entreprise a choisi cette option, la convention AccèsD Affaires, ses annexes et les autres documents requis ou utiles au service AccèsD Affaires s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus;
- c. que Nancy Marcoux, trésorière, soit désignée administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;
- d. que Bernard Vanasse, maire et/ou Jacques Leblond, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité toute convention AccèsD Affaires et tout autre document requis ou utile à cette fin tels que définis à la convention AccèsD Affaires dont celui d'adhérer à tout nouveau sous-service que la caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie peut mettre à la disposition de la municipalité, et à en accepter les conditions d'utilisation;
- e. que les personnes mentionnées ci-dessus, incluant l'administrateur principal, soient autorisées, au nom de la municipalité à apporter en tout temps des modifications à la convention AccèsD Affaires et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires.

Adoptée à l'unanimité

cc : Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie
Trésorerie
Dossier

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 19h07, clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Jacques Leblond, avocat, OMA
Directeur général

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.